

Opérateur en prévention, surveillance et intervention armées avec armement de catégorie D

RNCP35981 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	23641, 42822
Code(s) ROME	K2503, K2502
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	15/10/2021
Date d'échéance	15/10/2024

Certificateur(s)

F P S G FORMATION PREVENTION SECURITE GENERALE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE · SIRET : 41391229600048

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La parution du décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme suivie de celle de l'arrêté du 28 septembre 2018, relatif à la formation des agents de sécurité renforcée et à la détention d'armes, a concrétisé le besoin de disposer d'agents de sécurité capables non seulement d'assurer la protection des personnes et des biens mais également de réagir efficacement face à la menace terroriste grandissante.

La construction de cette certification professionnelle se justifie par le fait que l'opérateur doit être proactif, notamment dans ses réactions, ses prises de décisions et d'initiatives dans l'urgence mais également dans l'éventuelle utilisation d'une arme non létale.

Le spectre des compétences techniques et spécifiques associées garantit une employabilité marquée par une force de réactivité instantanée dans des domaines d'activités variés (menace terroriste, secourisme tactique, intervention et riposte armées, etc.). Les fonctions liées à l'emploi concerné imposent, de fait, une très forte autonomie.

ACTIVITÉS VISÉES

Assurer la prévention armée

Assurer la surveillance armée

Réaliser une action de secourisme tactique, dans le domaine de la sécurité armée

Réaliser une intervention armée

Conduite d'un élément de surveillance armée

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Domaine d'activités 1 : Assurer la prévention armée

Se conformer strictement à la réglementation particulière en vigueur dans le domaine de la sécurité privée en contrôlant en permanence son application

Anticiper et surmonter son stress en conduisant les missions avec l'armement de service

Communiquer avec le public en adaptant son message à la situation locale et aux éléments de langage prescrits

Réaliser une analyse comportementale dans l'action d'anticipation

Établir une stratégie de négociation, d'intercession et d'apaisement en se conformant à l'éthique professionnelle

Se prémunir contre le syndrome post-traumatique en mobilisant au mieux ses ressources physiques et

psychologiques

Identifier un risque ou une menace terroriste potentielle en accumulant et en croisant des informations opérationnelles

Protéger activement son armement en appliquant les procédés et techniques appropriés

Protéger le secret en respectant les règles de prudence et de précaution

Conserver la validité de sa carte professionnelle en observant les préconisations sur les périodicités de mise à jour des compétences, d'entraînement et du suivi administratif

Domaine d'activités 2 : Assurer la surveillance armée

Analyser une situation tactique en se situant au sein de l'organisation de protection

Contrôler sa (ou ses) arme(s) et équipements associés en relevant toute anomalie constatée et en demandant les compléments ou ajustements

Conduire des opérations de maintien en condition en veillant aux règles de contrôle et d'entretien

Assurer la permanence d'un poste central de sécurité en y prenant un tour de service

Informar sa hiérarchie à temps et régulièrement en exploitant les moyens mis à disposition et selon les procédures opérationnelles préconisées

Alerter en fournissant un point situationnel actualisé au renforcement et à la hiérarchie

Réaliser une mission de surveillance armée statique

Activer un dispositif de contrôle d'accès en étant inséré à un dispositif de protection

Exécuter une mission dynamique de surveillance armée en respectant un itinéraire prescrit et une planification d'occupation de secteurs

Domaine d'activités 3 : Réaliser une action de secourisme tactique, dans le domaine de la sécurité armée

Exprimer des besoins d'actualisation en identifiant des voies de développement des compétences

Mobiliser les ressources individuelles et collectives en contrôlant leur nombre et leur état

Sécuriser la scène en maîtrisant la fonction de « primo-intervenant »

Réaliser un bilan succinct en identifiant les différentes victimes/blessures rencontrées

Déclencher rapidement l'alerte en continuant à enrichir le compte rendu par des informations pertinentes

Effectuer les gestes de premiers secours/intervenir sur un membre de l'Élément de Surveillance et d'Intervention Armées (ÉSIA) en respectant méthode de prise en charge « MARCHE »

Assurer sans relâche la surveillance de la (des) victime(s) en réévaluant régulièrement son (leur) état puis en complétant la fiche d'intervention

Prévoir et initier la prise en charge par les secours extérieurs en continuant la surveillance vitale de la (des) victime(s)

Domaine d'activités 4 : Réaliser une intervention armée

Apprécier les composantes de l'engagement à venir en collectant et analysant les informations d'ensemble

Réagir à une menace à distance verbale ou physique en limitant l'utilisation de la force au strict nécessaire tant en durée qu'en intensité

Se préserver face à un danger ou à une agression en se fondant sur les techniques (opérationnelles et/ou rapprochées d'actions défensives) de mise en sécurité immédiate

Veiller à la protection des personnes menacées en employant, à son initiative ou sur ordre, les mesures collectives préconisées

Intervenir sur une menace d'engin explosif improvisé en appliquant les procédures et en respectant les fiches d'intervention

Intervenir en élément constitué en se coordonnant avec l'(les) autre(s) Opérateur(s) en Prévention, Surveillance et Intervention Armées (OPSIA)

Diriger un élément de surveillance et d'intervention armées en signifiant et répartissant des ordres explicites et sans équivoque

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprise de sécurité privée habilitée ou entité dotée d'un service interne de sécurité/sûreté.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de sécurité armé catégorie D.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique

Loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme

Code de la sécurité intérieure - Livre VI : activités privées de sécurité

décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéo protection

décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies à l'article 1er de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983

décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif

décret n° 2017-606 du 21 avril 2017 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité

décret n° 2017-909 du 9 mai 2017 relatif au contrôle de la circulation des armes et des matériels de guerre

décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme

décret n° 2018-542 du 29 juin 2018 relatif au régime de la fabrication, du commerce, de l'acquisition et de la détention des armes

décret n° 2018-1270 du 26 décembre 2018 portant diverses dispositions relatives aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité

arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité

arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

arrêté du 28 septembre 2018 relatif aux conditions particulières d'acquisition, de détention et de conservation des armes susceptibles d'être utilisées pour l'exercice de certaines activités privées de sécurité

arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité

arrêté du 27 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

arrêté du 24 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2018 relatif aux conditions particulières d'acquisition, de détention et de conservation des armes susceptibles d'être utilisées pour l'exercice de certaines activités privées de sécurité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit au préalable répondre aux conditions suivantes :

- être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité (MAC) dans le domaine de la sécurité ou d'une autorisation préalable ou d'une autorisation provisoire du CNAPS spécifique à l'ASR
- satisfaire aux tests de vérification d'aptitude à la fonction d'agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques
- avoir validé les tests de compréhension écrite et orale (langage clair et standard du niveau B1)
- avoir validé les tests préalables physiques, théoriques et psychotechniques mis en place par FPSG
- satisfaire à un entretien avec un expert métier (formateur et/ou représentant de l'organisme certificateur FPSG)
- être titulaire du certificat PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou du certificat de formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) en cours de validité
- fournir un certificat médical datant de moins de trois mois, indiquant que leur état de santé psychique et physique n'est pas incompatible avec la détention ou l'utilisation d'armes à feu et de munitions.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Un président (gérant de FPSG ou son représentant)

Un membre au moins du collège « formateur » ayant encadré le cours concerné

Deux membres du collège dit « professionnel », extérieurs à FPSG, qui sont, chaque fois que possible : une personne encadrant des titulaires de la certification (dit « employeur ») et un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou de l'équivalent

Un ou plusieurs experts, si nécessaire, mais sans voix délibérative

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Un président (gérant de FPSG ou son représentant)

Un membre au moins du collège « formateur » ayant encadré le cours concerné

Deux membres du collège dit « professionnel », extérieurs à FPSG, qui sont, chaque fois que possible : une personne encadrant des titulaires de la certification (dit « employeur ») et un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou de l'équivalent

Un ou plusieurs experts, si nécessaire, mais sans voix délibérative

Base légale

Date de décision	15/10/2021
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	15/10/2024

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.fiducial-fpsg.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35981/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	7
Parcours menés à terme	7
Taux d'achèvement	100 %
Période	12/2023 – 01/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	7
Montant total engagé	17 422 €
Coût moyen par dossier	2 489 €
Durée moyenne	216 h
Période	11/2023
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.